

Dossier de candidature prépa Talents du service public 2024-2025

Questions préalables obligatoires : suis-je éligible à la Prépa Talents ?

- Je prépare un ou plusieurs concours identifiés de la fonction publique, soit en externe, soit en 3^e concours
 - oui → je suis éligible
 - non → mon dossier n'est pas recevable, il est inutile de remplir ce formulaire
- Je remplis les conditions requises de la part des candidats aux concours de la fonction publique que je vise (nationalité, niveau de diplôme,...) :
 - oui → je suis éligible
 - non → mon dossier n'est pas recevable, il est inutile de remplir ce formulaire
- Critères sociaux :
 - je suis boursier sur critères sociaux du Crous pour 2023-2024 → je suis éligible
 - je ne le suis pas → réalisez la simulation sur <https://www.lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse/> Si le simulateur débouche sur une réponse positive, alors vous êtes éligible. Si le simulateur débouche sur une réponse négative, vous n'êtes pas éligible, il n'est donc pas utile de candidater au dispositif prépa Talents.

I - Identité et activité

La prépa Talents est un dispositif qui se superpose à certains cursus existants de préparation de Sciences Po Grenoble UGA. Quelle est votre situation à cet égard ?

- candidature MAPE temps plein pour 2024-2025
- inscription en A5 C.A.J. en 2024-2025
- inscription en A4 C.A.J. en 2024-2025
- candidature MAPE temps partiel pour 2024-2025

NOM de famille	
NOM d'usage	

Prénoms			
Date de naissance			
Sexe	<input type="checkbox"/> Féminin	<input type="checkbox"/> Masculin	<input type="checkbox"/> Autre
Nationalité	<input type="checkbox"/> Française	<input type="checkbox"/> Autre (préciser)	
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Seul·e sans enfant	<input type="checkbox"/> En couple sans enfant	<input type="checkbox"/> En couple avec enfant(s)
Etudiant·e en 2023-2024	<input type="checkbox"/> Oui (joignez un certificatif d'inscription) Nom et commune de l'établissement :		<input type="checkbox"/> Non
Avez-vous actuellement une activité salariée ?	<input type="checkbox"/> Oui, précisez : - laquelle : - structure employeuse : - CDD <input type="checkbox"/> ou CDI <input type="checkbox"/> - si CDD, date de fin du contrat : - volume horaire hebdomadaire ou mensuel :		<input type="checkbox"/> Non
Etes-vous actuellement demandeur·se d'emploi ?	<input type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non
Type d'hébergement	<input type="checkbox"/> Résidence universitaire	<input type="checkbox"/> Domicile parental	<input type="checkbox"/> Logement personnel <input type="checkbox"/> Autre

II - Parcours académique

Diplômes obtenus, jusqu'au baccalauréat inclus.

Si vous ne les avez pas déjà joints dans une candidature principale (au MAPE plein, MAPE partiel ou A4 CAJ ou A5 CAJ en formation continue), joignez à ce dossier les relevés de notes correspondants.

Pour les étudiants d'IEP, joignez les relevés de notes en votre possession (premier cycle voire quatrième année, le cas échéant).

Année universitaire	Intitulé du diplôme	Nom et commune de l'établissement	Résultat (moyenne)

III - Concours visés

Intitulé du ou des concours auxquels vous souhaitez vous préparer. Indiquez pour chaque concours la voie (externe ou 3^e concours). Vous expliquerez votre projet professionnel de manière détaillée dans la lettre de motivation spécifique à la Prépa Talents (voir récapitulatif des justificatifs à fournir).

IV - Situation au regard de la bourse 2024-2025

Êtes-vous boursier·e CROUS pour l'année 2024-2025 ?

- Oui.
→ Joindre une attestation de bourse Crous pour 2024-2025.

→ En tant que boursier·e du Crous, vous devez faire votre demande de logement dans le cadre et les délais de la procédure classique du Crous. Le fait d'être retenu·e pour la prépa Talents n'apporte pas de bénéfice supplémentaire du point de vue du logement et du point de vue de la restauration (repas Crous à 1€). Il n'y a donc pas de procédure spécifique à suivre à cet égard autre que la procédure classique du Crous.
→ Ne pas remplir la partie V et passer directement à la partie VI du présent formulaire

- Non.
→ remplir les parties V et suivantes du présent formulaire et joindre les justificatifs

V - Partie à remplir par les NON BOURSIERS 2024-2025

1. Charges

Rubrique	Points
<p>Eloignement entre le domicile familial (commune de résidence) et Sciences Po Grenoble :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ de 0 à 30 kilomètres : 0 point ; ○ de 30 à 249 kilomètres : 1 point ; ○ de 250 à 3 499 kilomètres : 2 points ; ○ de 3 500 à 12 999 kilomètres : 3 points ; ○ de 13 000 kilomètres et plus : 4 points. <p>Joindre un justificatif de domicile de moins de trois mois.</p>	<p>Indiquez le nombre de points obtenus :</p> <p>= points</p>
<p>Combien d'enfant(s) à charge dans votre foyer, autre que vous ?</p> <p>Joindre le livret de famille montrant vos frères et sœurs (si vous relevez du foyer de vos parents) ou vos enfants (si vous constituez votre propre foyer).</p>	<p>Pour chaque enfant à charge autre que le candidat, ajouter 2 points.</p> <p>Indiquez le nombre de points obtenus :</p> <p>= points</p>
<p>Parmi les enfants cités à la question précédente, donc toujours autres que vous, combien étudient dans l'enseignement supérieur ?</p> <p>Joindre justificatif d'inscription dans le supérieur pour chacun des enfants concernés.</p>	<p>Pour chaque enfant à charge autre que le candidat et étudiant dans le supérieur, ajouter 4 points.</p> <p>Indiquez le nombre de points obtenus :</p> <p>= points</p>

Indiquez le total de points de charge basé sur les trois questions précédentes :

2. Ressources

Revenus 2022 figurant à la ligne « revenu brut global » ou « déficit brut global » de l'avis fiscal 2023 :
-----€

Joindre le justificatif revenus 2022 (avis d'imposition et justificatifs des cas particuliers).

Les ressources à prendre en compte sont celles des parents du candidat.

Les ressources du candidat peuvent s'y substituer seulement si le ou la candidat-e est SOIT marié-e ou pacsé-e et détaché-e du foyer fiscal parental et que les revenus du foyer sont égales ou supérieures à 90 % du SMIC SOIT étudiant ayant lui-même un ou plusieurs enfants à charge fiscalement et ne figurant plus sur la déclaration de revenus de ses parents.

Pour les autres cas, voir l'annexe 3 du document suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/22/Hebdo13/ESRS2209377C.htm>

Cadre réservé à l'administration

Echelon fictif :

3. Logement

Si ma candidature est retenue au titre de la prépa Talents, je souhaite pouvoir bénéficier d'un logement du Crous.

- oui
- non

VI - Informations d'ordre social (départage)

Pour répondre aux trois premières questions, référez-vous aux bases suivantes :

- Pour les ZRR : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques>
- Pour les QPV : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R46124>

1. L'établissement d'obtention du bac est-il situé en zone de revitalisation rurale, dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou en outre-mer ?
 - Oui (vérifiez que vous avez bien déposé les relevés de notes correspondants dans votre candidature à la formation, sinon joignez-les au dossier prépa Talents)
 - Non
2. L'établissement d'obtention de l'un de vos diplômes du supérieur est-il situé en zone de revitalisation rurale, dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou en outre-mer ?
 - Oui (vérifiez que vous avez bien déposé les relevés de notes correspondants dans votre candidature à la formation, sinon joignez-les au dossier prépa Talents)
 - Non
3. Résidez-vous en zone de revitalisation rurale, dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou en outre-mer ?
 - Oui (joignez un justificatif de domicile de moins de trois mois)
 - Non
4. Êtes-vous demandeur d'emploi ?
 - Oui
 - et je joins un justificatif Pôle emploi indiquant la date ou la durée d'inscription
 - indemnisé ?
 - oui, indemnisé
 - montant mensuel :
 - droits ouverts jusqu'au :
 - non, pas indemnisé
 - Non
5. Percevez-vous le RSA ?
 - Oui, montant mensuel :
 - Non
6. Êtes-vous pupille de la Nation ou bénéficiez-vous d'une protection particulière ?
 - Oui (joindre justificatif correspondant)
 - Non
7. Avez-vous été boursier du supérieur (CROUS) les années précédentes ?
 - Oui : indiquez pour quelle(s) année(s) universitaire(s) et joindre justificatif(s) correspondant(s)
 - Non
8. Avez-vous été boursier de l'enseignement secondaire ?
 - Oui : indiquez pour quelle(s) année(s) scolaire(s) et joindre justificatif(s) correspondant(s)
 - Non
9. Avez-vous bénéficié d'une autre aide que la bourse sur critères sociaux du Crous (bourse au mérite, allocation spécifique annuelle,...) pour poursuivre vos études ?
 - Oui : indiquez pour quelle(s) année(s) universitaire(s) et joindre justificatif(s) correspondant(s)
 - Non
10. Avez-vous déjà bénéficié du dispositif Prépa Talents ?
 - Oui (joindre le justificatif correspondant ainsi qu'une attestation d'assiduité)
 - Non

VII - Informations d'ordre social (*reporting*)

1. Catégories socio-professionnelles des parents. Si vous constituez votre propre foyer (*ie* que vous ne dépendez plus de vos parents), répondez pour vous-même (personne 1) et pour votre conjoint-e (personne 2), le cas échéant.

● CSP Personne 1

- 1 Agriculteurs exploitants / Agricultrices exploitantes
- 2 Artisans / Artisanes, commerçants / commerçantes et chefs / cheffes d'entreprise
- 3 Cadres et professions intellectuelles supérieures
- 4 Professions intermédiaires
- 5 Employés / Employées
- 6 Ouvriers / Ouvrières
- Inconnu / autre

Indiquez la profession :

● CSP Personne 2

- 1 Agriculteurs exploitants / Agricultrices exploitantes
- 2 Artisans / Artisanes, commerçants / commerçantes et chefs / cheffes d'entreprise
- 3 Cadres et professions intellectuelles supérieures
- 4 Professions intermédiaires
- 5 Employés / Employées
- 6 Ouvriers / Ouvrières
- Inconnu / autre

Indiquez la profession :

2. Discipline de votre baccalauréat :

- général
- pro ou technique

3. Dans quelle(s) discipline(s) avez-vous obtenu au moins un diplôme du supérieur ?

- Economie et gestion
- Sciences politiques
- Juridique
- Histoire-géographie
- Lettres
- Sciences humaines et sociales
- Santé, sanitaire et social
- Sciences et techniques
- Environnement
- Autre

VIII - Partie à remplir par les candidat-es postulant en 3^e concours

Je joins les justificatifs d'activité (activité professionnelle de droit privé, élu-e local-e, activité associative,... selon les conditions de mon concours) susceptibles de me permettre de postuler à un troisième concours.

Seuls justificatifs recevables pour les activités professionnelles : attestations de travail ou certificats de travail - contrats de travail refusés.

Attention, une éventuelle admission en prépa Talents ne vaut pas validation de votre possibilité de candidater audit 3^e concours.

Dates précises d'activité	Employeurs	Fonctions	Justificatifs fournis

IX - Signature

Je, soussigné(e),..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

À le

Signature (numérique accepté) :

Les traitements de données personnelles effectués dans le cadre des informations contenues sur ce formulaire sont conformes à la [Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés notamment par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles](#) ainsi qu'à la [réglementation européenne en vigueur](#).

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et du droit à la portabilité des données, en contactant: relaisdpo@sciencespo-grenoble.fr. N'oubliez pas de justifier de votre identité dans votre demande.

Pièces justificatives à fournir

Déposer sur la plateforme concours "Prépa Talents" de Sciences Po Grenoble les deux fichiers suivants :

- un fichier PDF avec le présent formulaire rempli et signé
- un fichier PDF unique avec les pièces justificatives demandées ci-dessous en fonction de votre situation (attention à la taille de vos fichiers)

	Boursier Crous 2024-2025	Non boursier 2024-2025
Lettre de motivation prépa Talents. Cette lettre devra expliquer en quoi vous pensez que le dispositif prépa Talents (voir site internet de Sciences Po Grenoble) est particulièrement utile à la réalisation de votre projet professionnel et en quoi vous êtes particulièrement motivé-e dans la réalisation de ce projet.	x	x
S'il n'a pas déjà été transmis dans le cadre d'une candidature en MAPE temps plein, MAPE temps partiel, C4A ou C5A, votre CV	x	x
Copie carte nationale d'identité ou à défaut tout autre papier d'identité avec photo	x	x
Copie carte vitale	x	x
Copie RIB	x	x
Attestation de bourse CROUS pour 2024-2025	x	NON
Si vous résidez en zone de revitalisation rurale, dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou en outre-mer, justificatif de domicile de moins de trois mois	x	x
Si vous êtes pupille de la Nation ou bénéficiez d'une protection particulière, le justificatif correspondant	x	x

Si vous avez été boursier de l'enseignement secondaire, le(s) justificatif(s) correspondant(s)	x	x
Si vous avez bénéficié d'une autre aide que la bourse sur critères sociaux du Crous (bourse au mérite, allocation spécifique annuelle,...) pour poursuivre vos études, le(s) justificatif(s) correspondant(s)	x	x
Si vous avez déjà bénéficié du dispositif Prépa Talents, le(s) justificatif(s) correspondant(s) ainsi qu'un justificatif d'assiduité à cette Prépa Talents.	x	x
Si vous êtes demandeur d'emploi, un justificatif Pôle emploi indiquant la date de début ou la durée d'inscription, document datant d'un mois maximum	x	x
Si étudiant-e en 2023-2024, certificat d'inscription	x	x
S'ils n'ont pas déjà été transmis au CPAG par ailleurs, les relevés de notes et diplômes du baccalauréat et des diplômes du supérieur. Pour les étudiants d'IEP, joignez les relevés de notes en votre possession (premier cycle voire quatrième année, le cas échéant).	x	x
Si préparatoire 3 ^e concours, les justificatifs mentionnés à la rubrique VIII.	x	x
Justificatif de domicile de moins de trois mois.	NON (sauf si résidence en QPV, ZRR ou outre-mer, cf plus haut)	x
Livret de famille montrant les frères et sœurs du candidat ou les enfants du candidat	NON	x
Justificatif d'inscription dans le supérieur pour chacun des enfants du foyer concernés.	NON	x
Copie de l'avis fiscal 2023 qui se rapporte aux revenus perçus en 2022 selon les indications fournies dans la rubrique « Charges » du V.	NON	x
En cas de divorce de vos parents : joindre une copie de l'extrait du jugement de divorce vous confiant à l'un de vos parents et fixant le montant de la pension alimentaire. A défaut de pension, joindre l'avis d'imposition (ou de non-imposition) des deux parents divorcés.	NON	x
En cas de changement de situation par rapport à l'avis fiscal fourni résultant de maladie, décès, chômage, retraite, divorce, séparation de fait et de corps de vos parents ou d'un changement de votre situation personnelle (mariage, naissance, concubinage, PACS etc...) : joindre les justificatifs.	NON	x
Si vous êtes actuellement en activité salariée, votre contrat de travail.	x	x

Tout dossier incomplet sera refusé.

Une difficulté, une question ? contact-cpag@iepg.fr ou +33 (0)4 76 82 60 36